

## **CODE OF ENVIRONMENTAL STEWARDSHIP**

1. The Canadian Forces and the Department of National Defence commit to:

- a. integrate environmental concerns with operational, financial, safety, health, economic development and other relevant concerns in decision making;
- b. meet or exceed the letter and spirit of all applicable federal environmental laws and, where appropriate, to be compatible with provincial and international standards;
- c. improve the level of awareness throughout the Canadian Forces and the Department of National Defence through environmental awareness training, and encourage and recognize the actions of personnel leading to positive impacts on the environment;
- d. practice pollution prevention in day-to-day activities/operations by seeking cost effective ways of reducing the consumption of raw materials, toxic substances, energy, water and other resources, and of reducing the generation of waste and noise;
- e. ensure that environmental considerations are integrated into procurement policies and practices;

## **CODE DE GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT**

1. Les Forces canadiennes et le ministère de la Défense nationale s'engagent à :

- a. intégrer les facteurs environnementaux aux autres considérations (opérations, finances, sécurité, santé, développement économique, etc.) qui entrent en ligne de compte dans la prise de décisions ;
- b. respecter sinon dépasser la lettre et l'esprit de la législation fédérale visée concernant l'environnement et, dans la mesure du possible, se conformer aux normes provinciales et internationales pertinentes ;
- c. améliorer le niveau de sensibilisation au sein de Forces canadienne et du Ministère de la défense par le biais d'éducation en sensibilisation environnementale tout en encourageant et reconnaissant les actions, des membres, ayant des impacts positifs sur l'environnement
- d. faire preuve de prévention de la pollution durant les activités journalières/opérations en recherchant des façons de réduire la consommation de matières brutes, substances toxiques, d'énergie, d'eau et autres ressources et en réduisant le gaspillage et le bruit ;
- e. assurer l'intégration des considérations environnementales dans les politiques et les pratiques en matière d'environnement ;

- f. recognize that the life cycle aspects of hazardous materials management (initial selection, procurement, use, handling, storage, transportation and disposal) is an essential factor in all DND/CF planning with particular emphasis put on the determination whether the material should even be acquired given its characteristics; and
- g. acquire, manage and dispose of lands in a manner that is environmentally sound, including the protection of ecologically significant areas.

- f. reconnaître que les aspects spécifiques de la gestion du cycle de vie des matières dangereuses (sélection initiale, acquisition, utilisation, manutention, entreposage, transport, et élimination) sont des facteurs essentiels dans la planification du DND tout en mettant l'emphase à savoir si l'on doit acquérir cette matière considérant ses caractéristiques ; et
- g. acquérir, gérer et disposer des terrains sans nuire à l'environnement, notamment en protégeant les aires écologiquement importantes.